AVIS DE COURSE

COUPE DE RIVIERE 2026 CORSAIRE-CAP CORSE
Grades : 5A
Dates : les 01, 02, 03 MAI
Lieu : VASSIVIERE (Haute-Vienne)
Autorité organisatrice : CLUB NAUTIQUE de VASSIVIERE

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités
La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.
A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 RÈGLES
La compétition est régie par
1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.*
1.3 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile
1.6 - les régles des classes CAP-CORSE, CORSAIRE et CORSAIRE JOG

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)
2.1 Les IC et les annexes seront disponibles sur le site internet du club : www.cnvassiviere.fr
2.2 Les IC et les annexes seront affichées au tableau officiel consultable au club house du CNV

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION
4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux des séries « CAP CORSE CORSAIRE, CORSAIRE JOG».
4.2.1 Chaque concurrent doit être en possession d'une Licence FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

5 DROITS À PAYER : 60 euros / bateau

8 PROGRAMME :
01/05 :
9h00 : inscription au club house
14h00 : à disposition du comité de course.
19h00 : pôt coureurs
02/05 :
10h00 : à disposition du comité de course (à l'issue de la course, retour à terre)
14h00 : à disposition du comité de course
19h00 : pôt coureurs, suivi d'un repas en commun tiré du sac de chacun, barbecue à disposition.
03/05 :
10h00 : à disposition du comité course, pas de procédure après 14h00.

12 LES PARCOURS

Les parcours seront communiqués aux concurrents par la sonorisation du comité de course et choisi parmi les 9 marques fixes de couleur jaune numèrotées de 1 à 9. Une bouée gonflable pourra être mouillée (voir plan sur le site internet et dans la plaquette)

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

Application de l'annexe T des RCV "CONCILIATION"

14 CLASSEMENT

14.1 Le classement de chaque course sera établi en temps réel, sans distinction de temps compensé

14.2 entre les CAP-CORSE, CORSAIRE et CORSAIRE JOG.

UNE course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de quatre courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand quatre courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 **Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Accueil possible le jeudi 30 avril.
Pontons et grue à disposition.
Camping gratuit sur la base (sans branchement électrique)
Pour plus d'informations, contacter *:*
Régis DUPERRIER : 06 10 74 45 93 --- régis.duperrier@orange.fr